

Bulletin communal

d'information no 49

Nant, mars 2006

Au sommaire de ce bulletin printanier, vous trouverez les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Message du syndic.
- II Résultats des votations fédérales du 27 novembre 2005.
- III Résultats de l'élection du Conseil communal du 05 mars 2006
- IV Convocation à l'assemblée communale.
- V Informations diverses.
- VI Mouvements au sein de la population.

* * * * *

Message du syndic

« Notre commune a une belle histoire, elle mérite un bel avenir »

Depuis le 25 janvier 1850, date de sa fondation par la fusion des villages de Sugiez, Nant, Praz et Chaumont, notre commune n'a cessé d'évoluer. Ce développement qui s'est fait progressivement et raisonnablement est dû essentiellement au bon sens de ses habitants qui ont su lors de chaque grande décision qu'il a fallu prendre, faire preuve d'une intelligence et d'une clairvoyance civiques remarquables.

Cette évolution, cette histoire sont aussi en partie l'œuvre de toutes les personnes qui se sont succédées au sein de l'exécutif de la commune au cours des 156 ans de son existence. Ces hommes et ces femmes ont su se mettre au service de la population en ayant toujours comme objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Qu'ils en soient ici remerciés.

Et aujourd'hui il faut continuer dans cette voie car notre commune mérite d'avoir un bel avenir. Les défis à relever par la nouvelle équipe, élue en début mars, sont grands, mais ils sont motivants. Gestion de l'évolution démographique, réflexions sur le développement économique et touristique, réalisation d'infrastructures (routes, écoles, places de parc etc.) analyses des besoins sociaux, gestion financière, autant de thèmes à traiter qui feront de cette prochaine législature une période charnière dans la vision du développement à moyen et long terme de la commune.

« Nous respectons les anciens, mais nous sommes de notre temps ». Cette maxime d'un auteur romain traduit très bien à mon avis l'état d'esprit qui devrait être celle de la nouvelle équipe : **respect envers ce qui a été fait et audace réfléchie face à un avenir prometteur.**

Voici encore quelques informations :

- pour marquer sa solidarité envers les régions sinistrées de l'Oberland bernois, suite aux pluies torrentielles des 21 et 22 août 2005, le Conseil communal a alloué un don de Fr. 10'000.—à la commune de Diemtigen, particulièrement touchée par cet événement naturel.
- Lors de sa course annuelle en septembre, le Conseil communal a été reçu par la municipalité de Nant dans l'Aveyron en France. Des liens d'amitiés se sont tissés au cours de repas qui a suivi la réception officielle durant laquelle divers cadeaux ont été échangés. Une invitation a été adressée à nos amis Nantais afin qu'ils viennent nous rendre visite cette année.

Je ne saurais conclure cette rubrique sans remercier mes collègues membres du Conseil communal qui termine leur mandat au terme de cette législature. Il s'agit de Madame Alessandra Defalque et de Messieurs Paul Simonet, Alain Derron, Gaston Rotzetter et Daniel Jost. Un hommage officiel leur sera rendu lors de la prochaine assemblée du 4 avril 2006.

II) Résultats des votations fédérales du 27 novembre 2005

Electeurs inscrits	1'212	
Bulletins rentrés	480	
Taux de participation	40 %	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
1) Initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulation génétiques »	256	214
2) Modification de la loi sur le travail dans l'industrie et le commerce	262	215

III) Résultats de l'élection du Conseil communal du 05 mars 2006

Electeurs inscrits	1'328
Bulletins rentrés	785
Taux de participation	59 %
Bulletins Blancs	4
Bulletins nuls	28

Suffrages obtenus par liste		sièges obtenus
1. du parti radical démocratique	2'614	5
2. du parti socialiste	475	
3. du parti démocrate chrétien	886	1
4. du parti libre « Pro Vully »	760	1
5. hors parti	338	

Sont élus :

Chenaux Jean François	497	Presoli Sabina	331
Pinho Candido	433	Javet Claude	269
Burnier Pierre-André	416	Terreaux Patrick	136

Lors de l'élection du conseil communal du 5 mars, un siège n'a pas pu être attribué par manque de candidat. Pour l'élection complémentaire une seule liste a été déposée dans le délai légal. Elle portait le nom de M. Jean-Paul Folly à Sugiez. Celui-ci a donc été proclamé élu par le conseil communal le 20 mars dernier. Partant, l'assemblée électorale convoquée pour le dimanche 30 avril est révoquée.

Ont obtenu des voix :

Folly Jean-Paul	210	Aebi Jakob	108
Guillod Ralph	206	Kluser Mauro	88
Lutz Claudia	182	Fellmann Max	81
Defalque Alessandra	180	Tellenbach Max	81
Candrian Claudia	123	Pilloud Silvia	69

IV) Convocation à l'assemblée communale.

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 04 avril 2006 à 20.15 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2005.
Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, 10 jours avant l'assemblée.
2. Comptes 2005 et rapport de la commission financière.
3. Remplacement d'une conduite d'eau potable.
4. Election de la commission financière.
5. Election de la commission d'aménagement.
6. Divers.

Informations

1) Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2005.

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

2) Comptes 2005

a) Comptes de fonctionnement

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	564'737.65	110'961.35
1) Ordre public	152'650.10	159'200.95
2) Enseignement et formation	1'625'332.50	29'597.80
3) Culte, culture et loisirs	169'804.85	33'926.90
4) Santé	684'692.80	880.05
5) Affaires sociales	999'075.30	4'641.80
6) Transports et communications	467'073.45	94'383.85

7) Protection de l'environnement	1'006'967.10	848'163.40
8) Economie	44'828.90	11'082.10
9) Finances et impôts	1'013'522.48	5'452'768.75
Totaux	6'728'685.13	6'745'606.95
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<u>16'921.82</u>	
Balance	6'745'606.95	6'745'606.95

b) Comptes des investissements

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Enseignement et formation		
Subventions cantonales		110'444.90
Culture et loisirs, sports		
Terrain de sport du Chablais	216'458.90	
Part de tiers		89'211.25
Transports et communications		
Aménagement de l'accès à la ZI	51'752.90	
Aménagement de routes communales	146'585.40	
Places de parc	29'398.30	
Aménagement Route de la gravière Bühler	12'405.60	
Véhicule routier	62'553.65	12'050.00
Service des eaux		
Informatisation du réseau	17'951.90	
Rénovation au réservoir de Nant	39'169.45	
Nouvelles conduites	187'239.90	
Taxes de raccordement		66'970.25
Épuration des eaux		
Canalisations d'eaux usées	26'943.35	
Stations de pompage, rénovation	98'986.95	
Canalisations d'eaux pluviales	83'009.00	
Part à l'épuration des eaux intercommunale	45'318.95	
Part à la STEP de Montilier	80'780.45	
Taxe de raccordement		136'054.10
Part de tiers		45'987.90
Immeubles du patrimoine		
Bâtiment Cordils 2	581.05	
Totaux	<u>1'099'135.75</u>	<u>460'718.40</u>
<i>Investissements nets</i>		<i>638'417.35</i>

c) Bilan au 31 décembre 2005

	Actifs	Passifs
Caisse, avoirs CCP et bancaires	472'934.22	
Trésorerie de l'Etat	211'539.42	
Débiteurs impôts	841'538.90	
Débiteurs divers	420'651.95	
Débiteurs eau	45'335.95	
Placements	2'357'720.55	

Immeubles	1'301.763.55	
Terrains non bâtis	442'452.10	
Ouvrages de génie civil	2'752'983.28	
Mobilier	1.00	
Service du feu	20'000.00	
Service des eaux	1'621'407.10	
Routes et trottoirs	648'316.30	
Participations aux associations	530'003.00	
Actifs transitoires	1'200'635.85	
Emprunts fixes		4'000'000.00
Passifs transitoires		610'542.15
Réserve protection civile		572'789.80
Réserve places de parc		62'000.00
Réserve nouvel accès à la ZI		1'400'000.00
Réserve nouvelle école		1'100'000.00
Réserve hangar du feu		550'000.00
Fonds de l'orphelinat de Burg		89'763.35
Caisse de voyage du conseil		16'537.40
Réserve obligatoire du service des eaux		53'221.70
Provision sur débiteurs douteux		119'701.90
Totaux	12'867'283.17	8'574'556.30
<i>Fortune nette</i>		<i>4'292'726.87</i>

La fortune nette est en augmentation équivalente au résultat de l'exercice, soit de 16'921.82 fr. Le détail des comptes présentés est à disposition du public, dix jours avant l'assemblée, au local de vote.

L'exercice 2005 mérite le qualificatif de stable. Le bénéfice dégagé l'est après avoir procédé à une attribution à la réserve de 200'000 fr. Un tel résultat était prévu lors de l'établissement du budget puisqu'il contenait déjà un amortissement supplémentaire de 100 mille francs. Le revenu fiscal de l'année apparaissant dans les comptes est issu d'une estimation basée sur l'année 2003, la seule complètement facturée à ce jour ainsi que sur les résultats partiels de l'année précédente. Il faudra patienter plus d'un an, après sa facturation, donc postérieure à l'exercice, pour en connaître le montant exact d'où la difficulté de l'opération. La baisse du taux cantonal d'imposition se traduit par un essoufflement de la progression des recettes communales, cela malgré la croissance démographique.

La qualité de la structure fiscale de la commune, soit le rendement par tête d'habitant s'est de nouveau légèrement dégradé. Avec 2'993.- fr pour l'année 2003, soit une diminution de 107.- fr, ce qui permet toutefois de nous maintenir au septième rang du district. Ces chiffres s'entendent sur la base de la cote cantonale et pour les personnes physiques uniquement.

Pour le reste le budget a été exceptionnellement bien tenu, la différence étant inférieure à 190 mille francs dans le bon sens pour les recettes et 5 mille francs pour les charges. Les divergences par compte sont en général de minime importance et peuvent se justifier par des objectifs non réalisés pour les moindres dépenses ou par des réparations imprévues

pour celles en surplus. Du côté des services communaux, celui des eaux montre exceptionnellement un déficit de 24'824.15 fr. Celui-ci, conformément à la législation, a été prélevé sur la réserve légale. Cette situation est due au fait que l'eau de trop-plein fournie jusqu'ici gratuitement par les établissements de Bellechasse a été facturée rétroactivement dès juin 2004. Le service de la protection des eaux montre un découvert de plus de 120'000.- fr, notoirement supérieur à l'an passé. Là, la tendance ne va pas s'inverser sans autre, l'adoption d'un nouveau tarif devrait, l'an prochain, abaisser l'ampleur du découvert puis, à l'avenir, atténuer sa croissance. L'équilibre souhaité et aussi exigé par la législation ne sera cependant pas atteint. En tenant compte d'un rattrapage de dépenses antérieures le service d'évacuation des déchets montre encore et toujours un découvert d'une vingtaine de mille francs. Il est du même ordre que l'an passé. Malgré tous les efforts de rationalisation consentis l'équilibre des coûts et des recettes n'est toujours pas atteint.

Nous rappelons que pour respecter le principe de la causalité, les services communaux de l'eau potable, de l'évacuation des eaux et des ordures ne devraient plus être financés, même partiellement, par le biais de l'impôt. Leurs taxes correspondantes devraient être adaptées afin d'être en mesure de couvrir les dépenses.

Les investissements sont demeurés bas bien qu'ils soient 400 mille francs plus élevés que l'exercice précédent. Ils avaient alors atteint leur niveau le plus bas depuis plus de 15 ans au moins avec des dépenses inférieures à 700 mille francs. Avec des dépenses de 1'099'135.75 fr, les investissements 2005 sont inférieurs de 1,6 millions au budget. Cette différence s'explique, du moins en partie, par l'exécution différée dans le temps de certains projets, notamment la nouvelle route d'accès à la zone industrielle. Quant aux recettes du compte des investissements elles sont issues de participation de tiers, de taxes de raccordement et d'un subside pour le cycle d'orientation. En tout elles s'élèvent à 460'718.40 fr. L'investissement net montre un solde de 638'417.35 fr.

Le bilan montre que la dette fixe à terme est restée à 4 millions. Toutefois l'endettement net, soit celui d'où les liquidités sont déduites, montre une situation pareille à 2004 avec une dette nette de 1,4 millions en progression de 0,2 million. Par habitant la dette nette atteint le chiffre remarquable de 780.- fr, en légère progression de 100.- fr. Le bénéfice réel issu des comptes est de 200'000.- fr, soit en diminution de 200 mille par rapport à l'exercice précédent. Le conseil communal a décidé d'attribuer ce montant à la construction d'une future école. Cette réserve sera ainsi dotée d'une somme de 1,3 millions de francs. Il a été procédé aux amortissements obligatoires prescrits par la législation. Ceux-ci se montent à 227'000.- fr. Tels sont, à notre sens, les points saillants de cet exercice comptable.

La commission financière, lors de deux séances successives, a été informée dans le détail des particularités des comptes 2005. Par ailleurs ceux-ci ont été vérifiés lors d'un audit de deux jours exécuté par deux experts de l'entreprise Rod SA, la société fiduciaire de l'association des communes suisses à Lausanne. Ladite société a constaté que les comptes étaient tenus avec exactitude et conformément au plan comptable en vigueur dans les communes.

3. Remplacement d'une conduite d'eau potable.

Lors de la dernière assemblée communale, le législatif a donné son aval à la construction d'un trottoir partant du Château Burnier pour atteindre la limite avec la commune du Haut-Vully. Sous le tracé du futur trottoir se trouve une conduite d'un diamètre de 125 mm et datant de 1949, construite alors pour relier le pompage au lac en construction. Le conseil communal, mettant à profit les travaux du trottoir, propose de procéder simultanément à son remplacement par une nouvelle de 150 mm de diamètre. La conduite longe le trottoir sur 220 m pour se diriger sur 75 m en direction de la station de pompage. Le coût des travaux de remplacement est estimé à 140'000.- fr soit 100 mille pour le premier tronçon et 40 mille pour le second.

4. Election de la commission financière.

Les partis politiques n'ayant pas encore désignés leurs candidats, la liste sera publiée lors de l'assemblée. Cette commission sera formée de 7 membres et doit être élue par l'assemblée communale au bulletin secret.

5. Election de la commission d'aménagement.

La loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions stipule, à son article 37 que : 1. Le conseil communal est responsable de l'aménagement local. 2. Il constitue une commission chargée de formuler les propositions pour l'élaboration du plan d'aménagement local et de donner des préavis en vue de son application. Cette commission, d'au moins 5 membres, doit être désignée dans sa majorité par l'assemblée communale. Le conseil communal, vu l'ampleur du travail à accomplir, notamment lors des contrôles de bâtiments, propose de maintenir sa composition à 9 membres. Comme jusqu'ici, afin de point multiplier inutilement le nombre de commissions, celle-ci fonctionnera également comme commission des constructions. Sept personnes seront à nommer par l'assemblée communale. Le commandant du feu et le responsable du dicastère seront désignés par le conseil communal.

V) Informations diverses

Impôt communal 2006

L'impôt communal 2006 sera, en principe, perçu en 9 tranches aux échéances mensuelles dès le 30 juin. Veuillez remarquer que le solde de l'impôt 2005 se facturera en 2006 au fur et à mesure de la rentrée des avis de taxation et cela jusqu'à la fin du premier trimestre 2007.

* * *

Documents d'identité

Passeport 85

L'ancien passeport 85 reste valable jusqu'à l'échéance du passeport mais sera définitivement échu au plus tard au 31 décembre 2007. Il a été remplacé le 01.01.03 par le passeport 03.

Passeport 03 (fr. 125.-, valable 10 ans) / Carte d'identité (fr. 70.-, valable 10 ans)

La personne qui souhaite obtenir une nouvelle pièce d'identité se présentera personnellement au bureau communal pour signer le formulaire de demande. Un enfant âgé de 7 ans sera

également invité à signer. La personne prendra avec elle son(ses) ancienne(s) pièce(s) d'identité et une photo-passeport de bonne qualité.

La photo sera récente, non abîmée/tachée avec un fond neutre et un bon contraste, vue de face, visage découvert (pas de bandeau ou de lunettes dans les cheveux). Les mains des parents ne doivent pas apparaître sur les photos des enfants. Une photo avec des reflets sur les lunettes risque fort d'être refusée.

Le délai de délivrance est de maximum 15 jours ouvrables. **L'émolument** est encaissé lors de la commande.

La perte ou le vol d'un document d'identité doit être immédiatement signalé à la police locale. L'avis de perte/vol sera exigé pour l'obtention du document à remplacer.

Passeport 06 (fr. 250.-, valable 5 ans)

Ce passeport sera muni de données biométriques enregistrées électroniquement. Il sera possible de demander ce type de passeport dès le 04 septembre 2006 dans le cadre d'un projet pilote limité au maximum à cinq ans. Cette nouvelle génération de passeports est appelée « passeport 06 ». Comment l'obtenir :

1. Vous déposez une demande d'établissement de passeport biométrique auprès de votre commune de domicile. Un émolument de fr. 200.- sera perçu. La validité du passeport sera de 5 ans pour un adulte.
2. Vous vous rendez dans un centre de saisie biométrique, au plus tôt 5 jours ouvrables après avoir déposé votre demande et au plus tard 30 jours ouvrables après, où vous serez photographié/e. Vous vous acquittez du reste de l'émolument, à savoir fr. 50.-.
3. Le passeport vous parviendra au plus tard après 30 jours ouvrables.

Le passeport actuel (passeport 03) continuera d'être établi durant le projet pilote.

Voyager aux Etats-Unis ou y transiter : que faut-il prévoir ?

d'ici au 26.10.06		dès le 26.10.06		dès le 1.09.06	
sans visa	avec visa	sans visa	avec visa	sans visa	avec visa
passeport 03	passeport 85	passeport 03 (émis <u>avant</u> le 26.10.06)	passeport 03 (émis le 26.10.06 ou après cette date) passeport 85	passeport 03 (émis avant le 26.10.06) nouveau : passeport biométrique	passeport 03 (émis le 26.10.06 ou après cette date) passeport 85

Recommandation

Commandez le passeport 03 auprès du bureau communal d'ici à mi-septembre 2006. Etabli avant le 26 octobre 2006, le passeport 03 vous permettra d'entrer aux Etats-Unis ou de transiter par ce pays durant ces prochaines années sans visa ni passeport biométrique.

Pour tous renseignements au sujet des passeports : www.passeportsuisse.ch ou le numéro de téléphone gratuit 0800 820 008.

* * *

Association du Haut-Lac et du Vully pour l'Aide et les Soins à domicile

Notre but :

- Offrir des prestations d'aide et de soins auprès de personnes de tout âge, confrontées à des difficultés liées à une maladie physique ou psychique, à un accident, à une hospitalisation, au vieillissement ou à une situation de crise
- Réduire la durée de séjour à l'hôpital
- Retarder ou éviter l'entrée en milieu institutionnel
- Accompagner et soutenir les personnes en difficulté

Notre équipe :

Installée à la Route Principale 87 à Courtaman, dans les locaux de l'ancienne administration communale, une équipe de professionnelles, composée d'infirmières, d'aides familiales, d'aides au foyer et d'auxiliaires de santé, est disponible 7 jours sur 7 pour intervenir auprès des habitants des communes de Bas-Vully, Haut-Vully, Barberêche, Cressier, Courtepin-Courtaman, Misery-Courtion, Wallenried, Villarepos, Gurmels (ormis Kleinbödingen, Liebistorf et Wallenbuch).

Nos prestations :

❖ *Les travaux d'économie familiale :*

- achats, préparation des repas, régimes
- entretien courant du ménage
- entretien du linge
- prise en charge des enfants

❖ *L'encadrement social :*

- écoute, réconfort moral
- soutien dans les situations de crise
- conseils, implication des proches
- collaboration avec d'autres services médico-sociaux

❖ *Les soins de base, après évaluation par l'infirmière :*

- aide à l'hygiène corporelle (douche, bains, toilette au lavabo, toilette au lit)
- pédicure, manucure, rasage
- aide au lever, à l'habillage
- aide à se nourrir

❖ *Les soins infirmiers délégués par les médecins :*

- contrôle de santé (tension artérielle, pulsation, test de glycémie...)
- pansements
- injections

Comment nous joindre ?...

... Téléphone **026 684 14 12**

lundi à vendredi de 09.00h à 11.30h

Présence d'une infirmière pour les demandes de soins et conseils :

mardi et jeudi de 14.00h - 15.00h

En cas de non réponse, un répondeur prendra vos messages 24/24

Fax 026 684 30 31

e-Mail aide-soins.lac@vtxnet.ch
Adresse **Association du Haut-Lac et du Vully
pour l'Aide et les Soins à domicile
Rte Principale 87
1791 Courtaman**

* * *

Slow Up - Le Lac de Morat et sa région à force humaine

Une date à retenir, le **dimanche 23 avril 2006** de 10.00 à 17.00 h. Lors de cette journée, le tour du Lac de Morat sera réservé aux piétons, aux cyclistes, aux patineurs, etc. Les commerçants, artisans, sociétés ou privés seront appelés à animer selon leurs envies le parcours communal. Le parcours habituel autour du lac sera allongé en direction d'Anet pour créer un accès au circuit. Cela aura bien entendu pour conséquence d'y interdire toute circulation. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à l'Office du tourisme du Vully, rte Principale 69 à Nant, tél. 026 673 18 72 ou www.slowUp.ch.

* * *

PassePartoutLac ...

- un service de transport pour personnes handicapées et âgées ne pouvant utiliser les transports publics
- une voiture spécialement aménagée pour accueillir une personne en fauteuil roulant
- rayon d'action : le district du Lac et des déplacements hors de ce secteur, dans la mesure des disponibilités du véhicule
- tarifs : taxe prise en charge fr. 2.- + fr. -.50 le km arrondi (aller et retour = 2 courses)
- réservations : le plus tôt possible, mais au plus tard, la veille jusqu'à 12 heures au téléphone 026 672 11 88 de 8 à 12 h et de 14 à 16 h ; pour le week-end, le vendredi jusqu'à 12 heures.

* * *

Jeunes et argent

Pour les 16-25 ans confrontés aux risques de surendettement, un nouvel outil débarque en Suisse romande : un budget à télécharger sur leur portable. Le site internet www.maxmoney.ch indique où trouver des conseils, astuces et différents budgets à télécharger, nettement plus élaborés que l'application pour le téléphone portable. Le site fournit également quelques règles d'or pour éviter de s'endetter et les adresses des services gratuits d'aide en cas de surendettement (Caritas à Fribourg pour notre canton). On y trouve également un jeu « banales poursuites » qui permet d'aborder les questions d'argent de manière agréable parce que ludique ...

* * *

Fermeture du passage à niveau du Chemin du Chablais.

Le passage à niveau situé en prolongement du Chemin du Chablais à Sugiez sera supprimé à la demande des transports publics fribourgeois. Il sera démonté, son accès sera assuré au moyen de clôtures et le train ne sifflera plus. Le conseil communal a déposé un recours auprès de l'office fédéral des transports dans

l'espoir de maintenir un passage pour piétons muni de chicanes. En vain, ledit office a déclaré le recours irrecevable, le passage à niveau ayant un statut privé et seuls trois bénéficiaires inscrits au registre foncier auraient eu le droit de l'utiliser. L'exécutif communal a pris acte et renonce à poursuivre le combat. Le passage sera donc fermé prochainement et les utilisateurs sont priés d'utiliser le passage de la Route du Péage.

ACTIVITES POUR LES AINES DE 60 ANS et +

A Môtier et Praz-Nant

Danse traditionnelle internationale à Môtier : Une manière d'aller à la rencontre des traditions et de pratiquer un excellent exercice pour le corps et l'esprit. Monitrice Mme Marie-Claire Jendly, 026 673 13 10.

Gymnastique à Praz-Nant : tous les mercredis à la halle de gym de Nant, 15h00-16h00, monitrice : Mme Christiane Henriot, 026 673 07 44.

A Morat

Nordic Walking - Yoga - Tennis – Gymnastique - Randonnées ou balades dans le district du lac.

Spécial printemps

Balade culturelle en ville de Fribourg commentée par un passionné le 21 mars ou le 25 avril 2006 - Visite guidée du centre Champ-Pittet à Yverdon dans la beauté du printemps, le 19 mai 2006 – Randonnées dans le Pays de Fribourg dès le 6 avril 2006 ou dans les Préalpes fribourgeoises dès le 11 mai 2006 – Tours et vacances à vélo.

Renseignements & Inscriptions : Pro Senectute Fribourg, 026 347 12 40.

* * *

Pour un accès direct aux administrations fédérales, cantonales et communales : 1 clic

www.ch.ch

www.ch.ch est le système virtuel complet d'information qui vous guide sûrement et clairement à travers divers services administratifs. Il vous facilite le quotidien concernant les questions administratives. Rapidement et simplement.

* * *

Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 à 18.00 h. Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone **026 673 90 40** afin de convenir d'une heure plus opportune.

Le bureau communal sera fermé du 24 juillet au 07 août 2006.

* * *

VI) Mouvements au sein de la population

Départs

Mme Hayoz Eliane à Morat	M. Soares Ilidio et sa famille au Portugal
Mme Schrag Yvonne à Gümligen	M. Porcel Castro Diego en Espagne
Mme Bürgy Nadja à Guschelmuth	M. Rohrbach Gilles et sa famille à Cheyres
M. Collomb Thierry et sa famille à Portalban	Mme Wojacek Mahvash à Chiètres
M. Setz Marcel à Chiètres	Mme Cattin Conradine à Münchenwiler
Mme Demont Gilberte et son fils à Morat	Mme Rotzetter Carole à Fribourg
M. Winkler Peter et son épouse à Bellerive	M. Flütsch Christian à Châtel-St-Denis
M. Meuli Elio à Fribourg	Mme Bichet Sandrine à Bâle

Naissances

Le 11 novembre 2005	Betorelli Elissa, fille de Sophia et Alfredo
Le 19 décembre 2005	Steiner Alyssa, fille de Erika et Jan
Le 31 décembre 2005	Gaillet Fabian, fils de Marlise et Raphaël
Le 08 janvier 2006	Stauffacher Johann, fils de Alexandra et Mathias
Le 30 janvier 2006	Cerantola Mateo, fils de Diana et Christophe
Le 21 février 2006	da Silva Jessica, fille de Silvia et Manuel

Décès

Le 09 décembre 2005, Mme De Baeck Jacqueline, 1922, Sugiez

Arrivées

M. Adnan Beciri, Rte Principale 46 à Nant
M. Jürg Zumstein et son épouse Barbara, Ruelle Au Molard 5 à Praz
M. Martin Schlapbach, Rte Principale 51 à Nant
Mme Esther Zahnd, Rte Principale 51 à Nant
Mme Christiane Seilaz, Rte Principale 155 à Praz
Mme Stuber Mirjam, Rte du Pré-du-Pont 3 à Sugiez
M. Didier Pilloud et son épouse Silvia, Imp. des Fougères 6 à Sugiez
M. Abderahmane Loukkal et sa famille, Ch. des Cygnes 45 à Sugiez
Mme Marianne Hammer, Rte des Etreys 1a à Nant
Mme Schwab Nancy, Ch. de la Tour de Chêne 12 à Sugiez
M. Andreas Wegier, Rte du Pavy 15 à Sugiez
M. Silva Sousa Sergio, Rte Principale 94 à Praz
Mme Sonja Reubi, Rte du Pavy 15 à Sugiez
M. Fernando Silva Vieira et sa famille, Rte de Chaumont 14 à Sugiez
M. Alexander Michler, Rte du Pré-du-Pont 19 à Sugiez
Mme Marlise Schneeberger, Ch. des Cygnes 41 à Sugiez
M. Thomas Bangerter, Ch. des Cygnes 41 à Sugiez
Mme Chantal Baeriswyl, Rue de la Gare 5a à Sugiez
M. Daniel Stalder, Ch. du Chablais 32 à Sugiez

* * * * *

La population du Bas-Vully s'élève à 1'819 habitants. Les personnes étrangères au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de courte durée sont comprises dans ce chiffre. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'259, Nant 229 et Praz 331.

* * * * *